



L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Sigle

Anses

Directeur général

Marc Mortureux

Président du conseil d'administration

Philippe Bas

Président du conseil scientifique

Paul Frimat

Création

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est née le 1^{er} juillet 2010 de la fusion de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset).

Statut

L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

Chiffres clés de l'agence

- 1 350 agents
- 800 experts (extérieurs mobilisés dans les collectifs d'experts)
- 130 millions d'euros de budget annuel
- plus de 8 000 avis
- 250 publications scientifiques par an
- 12 laboratoires
- 80 mandats de laboratoire de référence nationaux, européens et internationaux
- plus de 100 doctorants et post-docs
- 5 millions d'euros par an pour soutenir les appels à projets de recherche

Coordonnées

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
27-31 avenue du Général-Leclerc
94701 Maisons-Alfort Cedex.
Site internet : <http://www.anses.fr>

Missions

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste. Elle contribue principalement à assurer la sécurité sanitaire humaine dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation. Elle contribue également à assurer :

- la protection de la santé et du bien-être des animaux ;
- la protection de la santé des végétaux ;
- l'évaluation des propriétés nutritionnelles et fonctionnelles des aliments.

Elle exerce enfin des missions relatives aux médicaments vétérinaires.

Dans son champ de compétence, l'Agence a pour mission de réaliser l'évaluation des risques, de fournir aux autorités compétentes toutes les informations sur ces risques ainsi que l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires et à la mise en œuvre des mesures de gestion des risques.

Champ de compétences

L'Anses intervient dans les domaines du travail, de l'environnement, de l'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux, de la santé des végétaux avec un objectif prioritaire : contribuer à assurer la sécurité des travailleurs et des consommateurs. En santé humaine, l'agence évalue les propriétés nutritionnelles et fonctionnelles des aliments, ainsi que l'ensemble des risques auxquels l'homme peut être exposé au travers du travail, de l'environnement et de l'alimentation. L'Anses a aussi une compétence dans le champ du médicament vétérinaire, et elle assure l'évaluation avant mise sur le marché des pesticides et des biocides, ainsi que des produits chimiques dans le cadre de la réglementation REACH.

Grâce à ce large champ de compétences, l'Anses offre une lecture transversale des questions sanitaires et appréhende ainsi, de manière globale, les expositions auxquelles l'homme peut être soumis, à travers ses modes de vie et de consommation ou les caractéristiques de son environnement, y compris professionnel.

Organisation

L'Anses est dirigée par un directeur général et trois directeurs généraux adjoints. Elle est dotée d'un conseil d'administration composé de cinq collèges associant des représentants de l'État, des acteurs du monde associatif, professionnel et syndical et des élus. Celui-ci est doté de quatre comités d'orientation thématiques – santé-environnement, santé-travail, santé alimentation, santé et bien-être animal – contribuant à la définition des orientations de l'Anses et veillant à l'emploi des ressources affectées à chacune de ses thématiques associant des représentants de la société civile. Elle s'appuie également sur un conseil scientifique, garant de la qualité et de l'indépendance de son expertise, ainsi que sur un comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêt.

En région

L'agence dispose de 12 laboratoires sur 16 implantations géographiques :

- Santé des végétaux (Angers, Montpellier, Clermont-Ferrand, Rennes, Nancy et La Réunion)
- Produits de la pêche (Boulogne-sur-Mer)
- Pathologie équine (Dozulé)
- Médicaments vétérinaires et désinfectants (Fougères)
- Hygiène des viandes, pathologie bovine, résistance aux produits phytosanitaires (Lyon)
- Hydrologie (Nancy)
- Rage et faune sauvage (Nancy)
- Santé animale (Maisons-Alfort)
- Sécurité des aliments (Maisons-Alfort)
- Filières avicole, porcine et piscicole (Ploufragan-Plouzané)
- Pathologie caprine (Niort)
- Pathologie des ruminants et filière apicole (Sophia-Antipolis)